

### **Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 11 octobre 2022 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au 1711, boulevard des Promenades,
  - une distance minimale de 1,8 mètre entre un îlot pour pompes à essence et le bâtiment principal au lieu de 5 mètres;
  - l'aménagement d'un minimum de 376 cases de stationnement, au lieu de 394;
  - une allée de circulation à double sens d'une largeur minimale de 6,1 mètres, au lieu de 6,7 mètres pour une portion de la pochette de stationnement extérieur faisant front au chemin de Chambly;
  - pour son aire de stationnement automatisée, des cases d'une largeur minimale de 2,2 mètres et d'une profondeur minimale de 5,3 mètres au lieu de 2,5 mètres et 5,5 mètres, ainsi que l'accès pour le déplacement d'un véhicule à un autre;
  - l'abattage de 52 arbres sains.
  
2. Permettre aux 1890, 1892 et 1894, rue Nielsen, l'aménagement en marge avant de cases de stationnement représentant un maximum de 51,30 % de la largeur totale du terrain au lieu de 50 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 22 septembre 2022.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert